

**AVIS PUBLIC
PROJET DE RÈGLEMENT
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 3394-2023-1

Le conseil municipal a adopté, à la séance du 20 février 2023, le projet de règlement 3394-2023-1 modifiant le Règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale 1384 concernant le contenu minimal des documents et l'ajout d'un critère d'évaluation pour le PIIA-29 concernant l'ancien complexe industriel de la Dominion Textile.

Les principaux objets de ce projet de règlement sont :

Article	Objet	Zones existantes concernées
1	Ajouter, dans le contenu minimal des documents, la possibilité de demander tout autre document ou information pour l'évaluation des critères d'évaluation prévus dans le règlement de PIIA.	S.O.
2	Ajouter deux critères d'évaluation relatifs aux agrandissements en hauteur et aux nouveaux bâtiments pour le PIIA-29, concernant l'ancien complexe industriel de la Dominion Textile, situé au sud de la rue Principale Est, à proximité des rues Moore, Montcalm, des Quatre-Saisons et des Tisserands.	I-014

Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue **le 14 mars 2023 à 19 h 30**, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Magog, au 7, rue Principale Est, Magog.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, Madame la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement, ainsi que les plans de la zone concernée et des zones contigües, le cas échéant, peuvent être consultés sur le site internet de la Ville de Magog au www.ville.magog.qc.ca/avispublics. Pour plus d'informations concernant ce projet de règlement, veuillez contacter la Division urbanisme, au numéro 819 843-3333, poste 540.

Le plan est joint au projet de règlement qui accompagne le présent avis.

Donné à Magog, le 21 février 2023


M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière